

Pas de supérieur hiérarchique à l'école

Les organisations syndicales SNUipp FSU, SNUDI-FO, CGT-UNSEN et SUD-éducation ont pris connaissance des récentes déclarations du ministre de l'Éducation nationale annonçant une future loi pour la création d'un statut de directeur-trice d'école. Nos organisations dénoncent une nouvelle fois le fait que cette annonce soit faite dans les médias avant même que les organisations syndicales n'en soient elles-mêmes informées et que l'agenda social prévoit des discussions sur cette question en 2019. Ceci n'est pas acceptable.

Ce nouveau statut entraînerait la mise en place d'un lien de subordination entre ces nouveaux personnels de direction et leurs collègues adjoint-es, pouvant conduire à des relations managériales au sein des équipes et une nouvelle organisation administrative de l'école, ce que nous refusons.

Le Ministre de l'Éducation nationale reprend aujourd'hui le vieux projet de créer un statut hiérarchique de directeur-trice à la tête d'un établissement doté d'un fonctionnement autonome que les mobilisations importantes des enseignants du premier degré, ont permis de bloquer jusqu'à aujourd'hui. : « Maîtres directeurs » de Monory en 1986 (décret retiré), expérimentation de l'article 86 de la loi Fillon de 2004 (abrogé en 2011), décret EPEP De Robien en 2006-2007 (jamais publié).

Pour les organisations syndicales SNUipp FSU, SNUDI-FO, CGT-UNSEN et SUD-éducation ce projet, s'il voyait le jour, conduirait à une modification en profondeur de l'école publique et à son morcellement :

- Regroupement d'écoles autour du collège avec tutelle hiérarchique de la-du principal-e ;
- Recrutement par concours des future-es directeur-trices dans les écoles de 10 classes ou plus ;
- Fusion d'écoles pour arriver à 10 classes ou plus ;
- Déplacement de classes élémentaires CM1 et CM2 dans le collège.

Il en résulterait :

- Une menace sur l'existence même de l'école maternelle et plus largement une perte de l'identité du 1^{er} degré ;
- Une réduction du nombre d'écoles et le développement d'écoles à taille inhumaine ;
- Un renforcement du poids des collectivités territoriales dans le fonctionnement des écoles et des inégalités entre les écoles ;
- Une remise en question de la place spécifique du conseil des maîtres et de l'ensemble des relations entre les personnels ;
- Une possible remise en cause du statut des PE fonctionnaires d'État.

Il attaquerait la place spécifique du conseil des maîtres et l'ensemble des relations entre les personnels.

Nos organisations se prononcent contre tout statut de directeur-trice et tout statut d'établissements autonomes. Elles porteront leurs revendications pour une meilleure reconnaissance de la direction d'école, passant notamment par une augmentation des décharges de service, une amélioration financière, une aide administrative pour chaque directeur et directrice avec des emplois statutaires de la Fonction publique.